



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 9 | 2007

Inégalités écologiques, inégalités sociales

Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie »

Sandrine Manusset, Ari Brodach et Laurent Marchais



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3439>

DOI : 10.4000/developpementdurable.3439

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Sandrine Manusset, Ari Brodach et Laurent Marchais, « Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie » », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | 2007, mis en ligne le 04 janvier 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3439> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3439

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie »

Sandrine Manusset, Ari Brodach et Laurent Marchais

- 1 Depuis une quinzaine d'années, la réhabilitation de la question écologique dans l'espace urbain s'est d'abord justifiée pour répondre à l'urgence de gérer les risques écologiques « extra-ordinaires », d'origine industrielle ou naturelle. Aujourd'hui, est envisagé le maintien ou la recherche des équilibres écologiques de « l'environnement vécu au quotidien », dépassant le seul traitement des nuisances. Ce que préconise l'Agenda 21 des Villes (Aalborg +10). C'est cette orientation qui est amplifiée par l'introduction du principe de développement durable depuis les années 1990 dans la politique de la ville.
- 2 Le texte présenté ici reprend en partie le projet soumis à l'appel à projet de recherche du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)/Plan Urbanisme Construction architecture, Service de la Recherche et de la Prospective du Ministère de l'Equipement (PUCA) (avril 2005) concernant "*Le développement durable et les politiques territoriales*" avec comme troisième axe de recherche "*Les inégalités écologiques*". Bien que notre proposition n'ait pas été retenue finalement, il nous paraît pertinent de livrer la réflexion menée alors pour alimenter le débat autour de ce nouveau champ d'investigation. Seuls les éléments théoriques de notre proposition sont présentés ici, l'étude du cas de la ville d'Arras n'ayant pu être conduite à son terme.

Problématique

- 3 La reformulation des politiques territoriales en termes de développement durable implique une approche globale de la ville. Il s'agit désormais d'établir ou de maintenir la cohérence sociale, environnementale et économique de la ville. De façon plus fondamentale, l'enjeu du développement durable dans la ville est de replacer la relation Homme/Milieu au coeur du débat de la gestion des territoires urbains.

- 4 Aujourd'hui, l'un des enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain est la lutte contre les inégalités écologiques (Laigle et Oehler, 2004). Cette nouvelle problématique qui associe la recherche de l'équité sociale avec celle de l'équité environnementale, implique d'approfondir la réflexion sur le rôle de l'habitant dans la production des milieux urbains, de cette nature « anthropisée » (Blanc, 2004). Ainsi, le traitement des inégalités écologiques invite de nouveaux champs disciplinaires. L'intervention de l'anthropologie et de l'écologie est invoquée aux côtés des géographes, des urbanistes, des aménageurs.
- 5 Selon Laigle et Oehler (2004), la problématique des inégalités écologiques peut être appréhendée à travers les inégalités sociales du territoire qui incluent les inégalités d'accès à l'urbanité et à la qualité du cadre de vie. Ce qui implique une approche comparative du cadre de vie des quartiers.

Le « quartier »

- 6 Par leur assise territoriale, les « quartiers » sont la première entité de la ville (Laganier et al., 2002). La définition des « quartiers » comporte à la fois une dimension géographique qui renvoie à leur localisation dans l'environnement urbain et une dimension sociale et culturelle qui porte en elle la perception du « quartier » par les habitants eux-mêmes. Les « frontières » des quartiers renvoient à la ségrégation socio-spatiale des villes qui est parfaitement lisible dans le tissu urbain depuis le 19^{ème} siècle (Kammerer et Vitoux, 2004).
- 7 Cette unité d'étude qui transcende à la fois les réalités sociales, écologiques et politiques de la ville, assure un lien entre la problématique du développement durable et les inégalités écologiques, entre la recherche et l'action publique. Le « quartier » rend compte des dynamiques territoriales qui caractérisent l'évolution de la ville. C'est également l'échelle d'intervention des politiques territoriales sur le plan opérationnel lors de la re-définition de l'action publique « de proximité » (Behars, 1999a).
- 8 Dans la politique de la ville, le principal objectif est la lutte contre les inégalités sociales et la recherche de la cohésion sociale. Ce qui met souvent au premier plan la situation des quartiers dits « sensibles ». Si dans une démarche de recherche-action, il est souhaitable de reprendre le zonage de la ville appliqué par les acteurs publics, pour définir des résultats de recherche en adéquation avec les politiques territoriales, il convient de repositionner les enjeux de ce débat. Face aux résultats mitigés (Lelevrier, 2004 ; Behar, 1999b) et au devenir incertain (Estèbe, 2001) enregistrés par la politique de la ville, il apparaît nécessaire de dépasser le « quartier sensible » pour l'inclure et le replacer par rapport aux autres quartiers de la ville. L'enjeu ici est bien de partir d'une vision globale et non segmentée de la ville. Dans ce sens, il apparaît pertinent d'organiser l'étude autour de la comparaison de deux ou trois « quartiers » au lieu de concentrer l'analyse sur un seul quartier selon une démarche monographique.

Le « cadre de vie »

- 9 Dans le traitement des inégalités écologiques, l'un des points d'action de la politique de la ville qui est mis en avant est l'amélioration du « cadre de vie ». Enoncé contingent de « l'environnement urbain », la définition du « cadre de vie » se pose à l'articulation entre « l'environnement avéré » et « l'environnement vécu ». Ainsi, la « qualité de cadre de

vie » se révèle une notion à la fois objective et facile à identifier en relation avec la dimension naturelle de l'Homme (ex : niveau de décibels pour la nuisance sonore, concentration en éléments pathogènes pour la qualité des eaux, etc.), et à la fois tout à fait subjective en relation avec la dimension culturelle de l'Homme. C'est cette deuxième dimension qu'il convient d'explorer avec plus de précision parce qu'elle est par définition la plus changeante et aléatoire d'un habitant à l'autre.

- 10 Cette complexité semble s'attacher à un ensemble d'indicateurs qui permet de caractériser les différentes catégories socio-culturelles des habitants du quartier : la pyramide des âges des habitants, la catégorie socio-professionnelle, le niveau scolaire atteint, les origines géographiques (rurale/urbaine) et/ou nationales, sociales des habitants, la zone de vie qui est l'espace dans lequel les déplacements quotidiens sont réalisés, les modes d'usage de cet espace, etc.
- 11 Cette problématique doit être d'appréhendée selon une approche transversale, c'est-à-dire entre les habitants d'un même quartier d'une part et entre les habitants de quartiers différents d'autre part, et selon une approche verticale entre les habitants et les acteurs publics de la ville en charge de l'amélioration du cadre de vie pour chaque quartier. Pour accentuer les résultats, doivent être rassemblées des situations socio-culturelles, économiques et environnementales contrastées et qui rendent compte de la dynamique urbaine (quartier résidentiel, quartier populaire, quartier périurbain, quartier « difficile »...).

Méthodologie

- 12 La méthode proposée consiste à croiser une caractérisation systémique des quartiers (Bossel, 1999 ; RESPECT, 2000) avec une enquête sociologique où l'accent est mis sur les représentations de « l'environnement vécu » par les différentes catégories socio-culturelles des habitants selon une démarche proprement ethno-écologique.
- 13 D'abord, il s'agit de décrire les contextes environnementaux et sociaux de chaque quartier. Dans un deuxième temps, les perceptions et les représentations de cet « environnement vécu » sont mises en évidence au niveau de chaque groupe social (habitants et acteurs publics) à partir d'entretiens semi-dirigés. La restitution des récits de vie et le recueil des discours alimentent l'analyse sur les pratiques d'usage de l'environnement urbain.

Caractérisation systémique des « quartiers »

- 14 La première étape de l'analyse est la construction d'une vision globale de la zone d'étude selon une démarche systémique (transverse et globale). Défini comme un système Environnement/Société, chaque quartier fait l'objet d'un état des lieux dans ses composantes environnementales et sociétales. Cette étape de l'analyse permet également de répondre à des questionnements plus fondamentaux. Quelle est la dynamique territoriale qui sous-entend l'organisation actuelle de l'espace urbain en quartiers ? Quels sont les indicateurs qui peuvent être retenus pour rendre compte de la corrélation supposée entre les catégories socio-culturelles des habitants, l'entité des « quartiers » et les différents « cadres de vie » ? Autrement dit dans quelle mesure (et jusqu'à quel niveau de précision) l'organisation spatiale et environnementale de la ville reflète-t-elle sa

dynamique sociale et économique ? Ces questionnements permettent enfin de s'interroger sur le(s) élément(s) du « cadre de vie » à modifier pour aboutir à un changement socio-économique désiré.

- 15 La situation écologique des quartiers est analysée selon trois axes : Dans quel état se trouve le territoire ? Quelles sont les pressions exercées sur lui (nuisances, pollutions) ? Quelles sont les réponses apportées à ces pressions par la collectivité ? Ce qui en particulier permet d'identifier les « secteurs-clés » qui pourront peut-être être qualifiés de « vulnérables » ou non. Une classification des éléments qui composent l'environnement est proposée entre les éléments naturels (espaces verts, rangée d'arbres qui agrémentent les rues, rivière...) et les éléments bâtis (les axes routiers et piétonniers, les zones commerçantes, les zones d'habitat, le patrimoine remarquable...).
- 16 Dans la deuxième étape, l'objectif est de donner l'empreinte socio-culturelle de chaque quartier. L'hypothèse de départ est de pouvoir assimiler à chaque quartier une ou plusieurs catégories socio-culturelles d'habitants. L'homogénéité qui est sous-entendue dans la classification courante des différentes parties de la ville en « quartier bourgeois » ou « quartier populaire » par exemple, doit être discutée. Chaque catégorie socio-culturelle des habitants est identifiée à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et descriptifs tels que par exemple l'évolution démographique du quartier, le paysage immobilier, la présence de magasins de proximité et de services publics, etc. Cette analyse sera complétée par l'enquête ethno-écologie présentée dans le chapitre suivant.
- 17 La troisième étape identifie les dynamiques territoriales qui sont en jeu et tous les acteurs impliqués dans la gestion du territoire étudié. L'objectif est de mettre en évidence le décalage qui existe entre « l'espace des problèmes » et « l'espace des réponses » selon la formule de Laganier et al. (2002 : 11). Ici, l'analyse se place à l'échelle de la ville à travers l'histoire du peuplement et de l'aménagement des quartiers. En particulier, les politiques successives qui ont été mises en œuvre dans la zone étudiée, doivent être décryptées. Il convient d'analyser les contenus –orientation théorique de chaque politique – ainsi que les démarches – implications des parties prenantes et réalisations sur le terrain - qui ont eu ou pas d'influence dans l'organisation actuelle de l'espace urbain. Ce qui permet d'ouvrir le débat sur l'harmonisation et l'intégration des différentes procédures (contrat de ville, contrat d'agglomération, politique de la ville, Agenda 21 local) et politiques territoriales en cours sur un même territoire.

L'enquête sociologique (ethno-écologie)

- 18 L'évaluation des politiques territoriales implique de montrer la position relative de chacun des acteurs par la confrontation des définitions du cadre de vie. Ainsi, peut être vérifiée la proximité socio-culturelle des acteurs publics avec l'une ou l'autre des catégories d'habitants, et donc leur biais de lecture éventuel et/ou inadapté de cette question du cadre de vie selon les quartiers. Ce qui passe par la définition des modes de représentation et de perception du cadre de vie pour chaque catégorie socio-culturelle d'habitants et les acteurs publics.
- 19 La méthodologie utilisée est celle d'entretiens ouverts, conduits auprès d'un échantillon d'habitants et d'acteurs publics par quartier, suscitant des discussions informelles. Pour répondre aux nécessités de la démarche comparative, la même grille doit être utilisée pour toutes les catégories d'habitants et les acteurs publics.

- 20 Il s'agit ici de cerner à travers les récits de vie qu'ils livrent, une approche davantage qualitative et vécue du quartier. Sont mis en évidence les critères d'identification et de qualification du « cadre de vie » qui sont retenus par chaque catégorie socio-culturelle d'habitants et les différents acteurs publics. Par croisement avec les caractéristiques établies par quartier dans l'étape précédente, l'objectif visé est de montrer une distinction entre le « cadre de vie avéré » et le « cadre de vie perçu ». Ce qui permettra d'évaluer les liens qui sont établis entre la réalité du cadre de vie et la perception que les habitants et les acteurs publics en ont.

Résultats attendus

- 21 L'analyse systémique et ethno-écologique des cadres de vie est l'orientation choisie pour traiter la thématique des inégalités écologiques dans les politiques territoriales. Cette démarche associe données environnementales et données sociologiques. Elle s'intègre à une politique de cohésion sociale en prenant acte de l'hétérogénéité socio-culturelle croissante des habitants. Replacée dans le contexte de la dynamique urbaine qui est marquée par la croissance exponentielle des villes, une telle démarche est incontestablement nécessaire face à la permanence des mouvements migratoires des populations, qu'il s'agisse d'échanges entre le monde rural et le monde urbain ou d'échanges entre les pays proches et lointains.
- 22 Les résultats attendus concernent la mise en évidence d'une distance des perceptions du cadre de vie entre les pouvoirs publics et les habitants en corrélation avec leur distance sociale et culturelle. C'est la connaissance de ces confrontations de perceptions qui doit permettre de lever les blocages et de définir une politique de la ville cohérente entre les différents acteurs sociaux et culturels d'un quartier. Cette réflexion permet également de poser les jalons d'une réflexion plus générale sur la mixité sociale qui est le deuxième grand thème développé dans les politiques territoriales ces dernières années (loi SDU).
- 23 Ces résultats se révèlent pertinents sur le plan de l'action publique pour co-construire des actions de gestion territoriale et d'amélioration du cadre de vie qui soient à la fois différenciées pour valoriser l'identité des quartiers et communes pour faire appel à la cohésion sociale. L'enjeu est de reconnaître les spécificités et l'identité de chaque quartier et de les intégrer en même temps dans le tout qu'ils forment ensemble en soulignant leurs points communs. Autrement dit, il s'agit de produire dans le cadre de la politique urbaine, un plan d'action pour l'environnement, qui ait des orientations stratégiques globales, mais aussi des objectifs et des actions différenciés en fonction des perceptions. Appréhendées et réalisées à trois niveaux complémentaires - au niveau de chaque quartier, au niveau de la ville et au niveau global - les propositions doivent permettre de faire le lien entre la réduction des inégalités écologiques, la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

- Aalborg +10 Commitments, 2004, *Inspiring Futures* [En ligne] <http://www.aalborgplus10.dk/default.aspx?m=2&i=307>
- Auxilia, Acadie, Exemol, 2005, *Etude pour la définition et la mise en œuvre de l'Agenda 21*. Ville d'Auxerre : 2004 – 2005 (étude en cours)
- Auxilia, Robins des Villes, 2004a, *Recherche/action pour transformer durablement des quartiers en impliquant tous leurs habitants dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain – expérimentation sur le quartier de Champfleuri à Bourgoin Jallieu*. Ville de Bourgoin-Jallieu et GIP Contrat de Ville Nord-Isère : 2004 – 2005, 42 p. (étude en cours)
- Auxilia, Robins des Villes, Aktis, 2004b, *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quartier de Léon Jouhaux*. Ville de Grenoble : 2004 – 2007 (étude en cours)
- Auxilia, 2004a, *Etude comparative des systèmes d'évaluation des politiques de développement durable* : Auxilia, 55 p.
- Auxilia, 2004b, *Etude sur les politiques urbaines en France*. URBACT – DIV, 50 p.
- Behars, Daniel, 1999a, « Du terrain au territoire : la politique de la ville », *Informations sociales*, N° 72, 5 p.
- Behars, Daniel, 1999b, « En finir avec la politique de la ville ? », *Esprit*, n°258, pp. 209-218
- Blanc, Nathalie, 2004, « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie française*, n°4, oct.-déc. 2004, pp. 601-608
- Bossel, H., 1999, *Indicators for sustainable development: theory, method, applications*. Winnipeg : IISD
- CSA, 2003, *Le regard des Français et des habitants des quartiers prioritaires de la rénovation urbaine sur la vie des quartiers et de la politique de la ville* : synthèse du sondage de l'institut CSA, novembre 2003
- Emelianoff, Cyria, 2004, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », *Les cahiers du Prose*, N°8 [En ligne] <http://www.proses.sciences-po.fr/fr/Cahier8.htm>
- Estèbe, Philippe, 2001, « La politique de la ville : de la discrimination positive à la cohésion territoriale », *Les Cahiers du DSU*, 7 p.
- Jollivet, Marcel, 2003, « Indicateurs de développement durable : jeux en enjeux, Compte rendu de publication » : Elsevier, *Nature Sciences Sociétés*, n°11, pp. 206-207
- Kammerer, O, Vitoux, M-C, 2004, « Villes frontières et frontières sociales : approche historique », *Bulletin de l'association de géographes français*, pp. 521-530
- Laganier, R., Villalaba, B., Zuideau, B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *DDT*, 23 p., [en ligne] <http://developpementdurable.revues.org/document774.html>
- Laigle, L., Oehler, V., 2004, *Enjeux (les) sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Rapport réalisé à l'attention du, Paris : CSTB, 97 p.

Lelevrier, Christine, 2004, « Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville? », *Esprit*, p. 65-90

Manusset, S., 2002-2004b, *Potentialités d'une filière artisanale : état des lieux des usages des plantes, de la fabrication artisanale et de la valorisation de l'artisanat dans la future zone du Parc*, Rapport réalisé à l'attention de la Mission du Parc/DIREN, Cayenne, 3 Rapports de Mission + 1 Rapport Final + 1 Diaporama sur CD-Rom, 185 p.

Manusset, S., 2002-2004a, *Recensement et propositions pour intégrer l'agriculture au développement durable de la future aire protégée*, Rapport réalisé à l'attention de la Mission du Parc/DIREN, Cayenne, 1 Rapport préparatoire + 3 Rapports de Mission + 1 Rapport Final + 1 CD-Rom, 175 p.

RESPECT, 2000, *Un tableau de bord environnement pour les collectivités européennes*. Gap : LOUIS JEAN

Tsayem, M., Manusset, S., 2006, « Le projet de parc national de la Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement », *Colloque international Interactions Nature-Société, Analyses et modèles, La Baule 3, 4, 5 et 6 mai*, [Cahiers des Résumés] <http://letg.univ-nantes.fr/COLLOQUE/Index.html>

RÉSUMÉS

L'objectif de cet article est de discuter du thème des inégalités écologiques selon le principe du développement durable. Le point de départ de cette réflexion est de montrer l'intérêt de définir la qualité de vie des espaces anthropisés selon les catégories socio-culturelles des habitants d'une même ville et de l'impact de ces différentes perceptions sur la qualité de l'environnement immédiat ainsi que sur l'environnement global. Les principales questions sont les suivantes : Quelle corrélation existe-t-il entre la spatialisation des inégalités sociales et celle des inégalités écologiques ? Qu'est-ce qu'un environnement urbain de « bonne qualité » par rapport à quels acteurs et quels indicateurs ? Quel est l'impact des perceptions du cadre de vie sur l'environnement, direct et global ? Comment les politiques d'amélioration du cadre de vie peuvent s'intégrer dans la problématique de la réduction des inégalités écologiques ? S'appuyant sur la valorisation de l'identité patrimoniale des quartiers, comment une politique environnementale et d'amélioration du cadre de vie peut participer au projet politique de la cohésion sociale et du développement durable ?

This paper is a contribution to the study of ecological inequality from the point of view of the social and cultural analysis. First, this case study proposes to define the notion of "quality of life" in the urban areas for each social categories of the local population. The point of view is to show the impacts of these various representations of the nature on the local environment and the global environment. Secondly, the results suggest how an environmental strategy of conservation could combine a project of social cohesion and sustainable development.

INDEX

Mots-clés : cadre de vie, inégalités écologiques, quartier, politique de la ville

Keywords : urban policies, ecological inequalities, district

AUTEURS

SANDRINE MANUSSET

Sandrine Manusset est ethno-écologue, Cabinet d'études Environnement & Société, sandrine.manusset@wanadoo.fr ; S. Manusset a travaillé sur le thème du développement durable des pratiques agricoles et artisanales en Guyane pendant plusieurs années (Manusset, 2004, 2002-2004a et b).

ARI BRODACH

Ari Brodach est chargé de mission et coordinateur des programmes, Association Auxilia, ari.brodach@auxilia.asso.fr ; A. Brodach est responsable de la coordination des programmes, de l'accessibilité des études et du déploiement des méthodes de mise en oeuvre des démarches intégrées dans les stratégies de développement des territoires, dans le cadre notamment des Agenda 21 (Auxilia, 2004a et b ; Auxilia et al., 2005, 2004a et b).

LAURENT MARCHAIS

Laurent Marchais est directeur de l'Association Respect, laurent.marchais@respect.asso.fr ; Respect a été lauréate en 2004 du 3^{ème} appel à projet du MEDD « Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux » pour son dossier « Analyse et évaluation des documents sectoriels de planification territoriale » (Respect, 2000).